

Séance du 11 Février 1956

Procès-verbal de l'élection d'un Maire et d'un Adjoint

Le 11, mil neuf cent cinquante-six, le onze du mois de février, à 15 heures, Les membres du Conseil Municipal de la commune, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Belley, adjoint, conformément aux articles 40 et 47 de la loi du 5 avril 1884.

Étaient présents :

Mottet Germain, Champey Fernand, Belley Raoul, Delays Arni, Champey Omer, Mathias Jean, Guibaud Maxime, Benistant Martial, Benistant Maurice et Champey Marcel.

Absent : Chabert Félix.

Election d'un Maire
d'un Adjoint

Monsieur Belley, adjoint, communique au Conseil la lettre de M^e le Préfet en date du 4^e février, l'informant qu'il avait accepté la démission de M^e Chabut, Maire de notre commune, et que celui-ci abandonnait ses fonctions de Maire à compter du 4^e février 1956.

Monsieur Chabut restant Conseiller Municipal, notre Conseil reste au complet et peut ainsi pourvoir à la nomination du nouveau Maire et de son adjoint s'il y a lieu.

Monsieur Belley ayant déclaré être candidat aux fonctions de Maire, M^e Mottet, le plus âgé des membres du Conseil a pris la Présidence de l'assemblée pour l'élection de Maire.

Le Conseil désigne Monsieur Mathias secrétaire de séance.

Election du Maire

Le Président, après avoir donné lecture des art. 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un maire. Chaque conseiller municipal, à l'appel de

son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	10
A déduire : bulletins blancs ou nuls	<u>1</u>
Reste pour les suffrages exprimés :	9
Majorité absolue :	5

Ont obtenu : Monsieur Belley Raoul 9 voix.

Monsieur Belley, (neuf voix) ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire.

Élection de l'adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Belley, élu maire, à l'élection d'un adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	10
A déduire : Bulletins blancs ou nuls	<u>1</u>
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	9
Majorité absolue :	5

Ont obtenu : Monsieur Champy Marcel 9 voix.

Monsieur Champy Marcel, (neuf voix) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

V. Adjoints.
[Signature]

Le Maire
R. Belley

Les Conseillers municipaux :

- J. Champy
- G. Abollet
- J. La
- M. Champy
- M. Baudant
- M. Cequin
- M. Cequin
- J. etc

Judic

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'entreprise V. Molinari & fils, entrepreneurs de travaux publics dont le siège est à Romans, Boulevard de l'Est, déclaré adjudicataire du lot n° 1 (terrassament et maçonnerie) des travaux de construction de deux écoles à une classe avec cantine scolaire et logements, selon procès verbal d'adjudication en date du 15 octobre 1955, a été mise en faillite par jugement du Tribunal de Commerce de Romans en date du 4 janvier 1956.

Il informe le Conseil que deux solutions se posent actuellement : 1^{re} - les travaux peuvent être adjugés au soumissionnaire du lot n° 1, arrivant en deuxième position avec un rabais de 10% ; 2^e - au traiter de gré à gré avec un entrepreneur de la région faisant un plus fort rabais.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de donner les travaux à un entrepreneur faisant le plus fort rabais, que Monsieur Invernizzi, entrepreneur à Rochefort-Sanson s'est offert à faire un rabais minimum 12%, autorisé Monsieur le Maire, avec l'approbation de Monsieur le Préfet, à traiter de gré à gré avec l'entrepreneur faisant le plus fort rabais, étant bien entendu que cette entreprise s'engage à se soumettre à toutes les clauses et conditions prévues dans le cahier des charges.

Judic

Le Conseil Municipal donne avis favorable à la demande de placement dans un établissement hospitalier, présentée par M^{lle} Rivail Auguste, domiciliée à Beauneyard-Saint.

Notif : renouces n'étant pas suffisantes.

le Belleg

~~Maire~~
 J. Chauve
 G. Abottet
 H. Luyet
 M. B...
 M. Ag...
 J... 2000

Construction des écoles à
 Beauneyard-Saint.

Nouvelle adjudication du
 lot N° 1.

exposé le 25-2-56 Préfet
 approuvé le 3-12-1956

Société d'Aide Social
 Rivail Auguste.

10
 1
 9
 5

exposé
 et
 tors

0
 1

2

Session de février 1956

L'an mil neuf cent cinquante six, le vingt deux mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Bellefleur, Maire.

Étaient présents: Champey F., Delage, Champey M., Bénistant, Champey H., Bénistant M., Guibaud, Mathas et Mettel.
Absent: Chabut.

Remise en état du Chemin Vicinal n° 2.

Monsieur le Maire communique au Conseil 2 devis différents, établis par Monsieur l'Ingénieur de T.P.E., relatifs à la remise en état du ch. V n° 2, reliant le ch. départ 522 à Jailleux par le quartier de Mathas et de la Jonchée.

La longueur du chemin, 2600 m. sur 3, 80 m de largeur nécessiterait une surface de 9.880 m², soit 10.000 m² environ; divers méthodes nous sont proposées et peuvent être employées;

1^{re} cylindrage et goudronnage en 4^{me} couche, (y compris fournitures d'objets routiers) montant approximatif des travaux = 3.988.000

2^{de} Par semi-pénétration " " = 3.651.000

3^e par matériaux enrobés " " = 3.837.000

Après en avoir délibéré:

Considérant que le finissage des matériaux enrobés est la méthode la plus avantageuse au point de vue durée de chaussée (si les travaux sont exécutés dans de bonnes conditions), adopte cette méthode.

Demande que le nécessaire soit fait en vue de l'exécution des travaux en 1956.

Judith

Monsieur le Maire expose au Conseil l'état actuel du chemin du Bas Théolet reliant la route nationale au ch. vicinal n° 2 dont le classement dans la voirie vicinale est en cours.

Ce chemin dont la construction est récente (1948), nécessiterait pour sa conservation un simple goudronnage, dépense qui pourrait s'élever d'après le devis estimatif de M^e l'Ingénieur à 720.000 environ, y compris le remblayage des flèches existantes.

Après en avoir délibéré: Le Conseil décide tout d'abord qu'il est encore temps l'entretien de ce chemin par un goudronnage.

Entretien du chemin du Bas-Théolet

Dudat

Monsieur le Maire expose au Conseil que des réparations ont été effectuées au Bureau de poste de l'Écancière pour une amélioration du bureau. La location de cet immeuble étant à charge des trois communes intéressées, (Eymur, Jallans et Beauvillard. Saint) les aménagements intérieurs sont également à leur charge. La facture de l'entrepreneur qui a effectué les réparations s'élève à la somme de 30.451 frs, soit pour chaque commune $30.451 / 3 = 10.150$ frs

Après en avoir délibéré:

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater cette dépense après approbation de Monsieur le Préfet.

Dudat

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de remise en état du ch. V.O. n° 3, nécessitent la mise en adjudication des travaux de fourniture d'agrégats routiers.

Monsieur le Maire présente au Conseil 1 un projet de fourniture de pierres cassées et sable pour un montant de 1.046.000 francs et le présente à son approbation.

Il informe le Conseil de l'urgence des travaux et lui fait savoir que l'adjudication publique, pourra avoir lieu sitôt approbation du projet de fourniture par Monsieur le Préfet de La Drome.

M. Belleg

~~Le Maire~~
 J. Champy
 G. Abottet
 de la...

Entretien du Bureau de Poste de l'Écancière

Refluxement des réparations effectuées

Délibération expédiée le 25-3-56 approuvée le 28 mars 56

Premise en état du ch. V.O. n° 3

Fourniture d'agrégats

expédiée à l'ingénieur le 3-4-56

Seance du 28 Avril 1956

Pan mil neuf cent cinquante six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Belley, Maire

Étaient présents M^{rs} Champy F., Delays, Champy H., Benstant M., Champy M., Benstant N., Guibaud, Mathas et Mottet.

Monsieur le Maire communique au Conseil, la circulaire de Monsieur le Préfet en date du 3 février 1956, relative à la répartition des fonds de la Caisse Départementale scolaire, alloués à la commune par le Comité fédéral dans sa séance du 9 novembre 1955. Il souligne qu'un complément de crédit est alloué au titre des 2 derniers trimestres de l'année scolaire, les enfants de moins de 6 ans et de plus de 14 ans étant désormais bénéficiaires de l'allocation forfaitaire; (loi du 3-4-1955).

Le montant de l'allocation scolaire ainsi allouée à notre commune s'élève à 487.200 frs; Il expose le programme établi en accord avec les membres de l'enseignement en vue de l'utilisation de l'allocation mise à la disposition de la commune, soit:

1 ^{re} - Construction d'un mur de soutènement de la cour, école de Muzmann	= 110.959
2 ^e - Construction d'un bucher	= 151.297
3 ^e - Remise en état des W.C.	= 3184
4 ^e - Installation du chauffage, par poêle à feu contenu,	= 60.000
Soit au total	325.380

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et pris connaissance du devis estimatif de ces travaux, approuve le programme établi.

Judic

Monsieur le Maire informe le Conseil que le devis relatif au classement dans le réseau vicinal ordinaire du chemin du Bas Théolet, déposé en Mairie du 28 mars au 15 avril 1956, en vue de l'enquête administrative sur ce classement, n'a donné lieu à aucune réclamation écrite ou verbale.

Il demande au Conseil de donner son avis sur ce classement.

Le Conseil Municipal

Considérant qu'aucune objection écrite ou verbale n'a été déposée en Mairie durant l'enquête, donne un avis favorable au classement dans le réseau vicinal ordinaire de la commune du chemin du Bas-Théolet.

Caisse Départementale scolaire

Programme des travaux
et acquisitions projetés

expédié le 3 mai 1956

Classement dans le réseau
vicinal ordinaire, du
chemin du Bas Théolet

adressé à l'Ingénieur avec le devis
d'enquête

Audit

Monsieur le Maire présente au Conseil un marché, en vue de la fourniture de gravillon pour la remise en état des chemins vicinaux ordinaires. Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer et soumet ce marché à son approbation. Il informe le Conseil de l'urgence de ces travaux et lui fait savoir que ce marché doit faire l'objet d'un appel d'offres auprès des divers entrepreneurs de la région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est d'accord de remettre à une date ultérieure la remise en état du chemin du Bas-Théobald, dont le classement dans le réseau vicinal est en cours.

Approuve le marché de la fourniture de gravillon pour la remise en état du chemin vicinal n° 3 seulement, et autorise Monsieur le Maire à signer ledit marché.

Audit

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le projet de construction d'une canalisation d'égout dans le chef lieu de Meymannes avait été soumis à son approbation dans sa séance du 11 décembre 1955, et approuvé par M. le Préfet à la date du 29 mars 1956.

Le projet a fait l'objet d'un appel d'offre à la date du 21 avril 1956. Il informe le Conseil, des résultats de cet appel d'offre. Trois soumissions ont été présentées et il propose de retenir la plus avantageuse, émanant de Monsieur Sorensiggi entrepreneur à Jallans qui a consenti un rabais de 3,4 pour cent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'approuver les résultats de l'appel d'offre et autorise le Maire à accepter la soumission de Monsieur Sorensiggi.

Audit

Monsieur le Maire donne lecture du cahier des charges qu'il a dressé pour la vente en adjudication des fleurs de tilleuls de la Rue.

Le Conseil, considérant que tous les articles contenus dans le cahier des charges sont bien établis et sauvegardent bien les intérêts de la Rue, donne, à l'unanimité, approbation au dit cahier.

M. Belleq

[Handwritten signatures and notes]
J. Abotter
M. Belleq
M. Bouchard
M. Bouchard

Remise en état du Ch. V. n° 3

Fourniture de gravillon
Approbation du marché

expédié à l'ingénieur le 9-5-56

Construction d'une canalisation
d'égout

Adjudication des travaux

Approuvé le 6 juin 1956

Adjudication des fleurs de tilleuls
Cahier des charges

expédié le 14 mai

Seance du 19 mai 1956

L'an mil neuf cents cinquante six le dix neuf mai à 11 heures le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Brelley, Maire

Étaient présents : Charney F. Delaye, Charney M., Matsas, Guibaud, Hottet et Bénistant N.

Absents : Charney H., Bénistant M. et Chabot.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de remise en état du Chemin V.O. N° 2 nécessitent la mise en adjudication des travaux de revêtement par tapis en matériaux eurobés.

Monsieur le Maire présente au Conseil un projet de travaux de revêtement par tapis en matériaux eurobés pour un montant de L. 190.000 fcs et le présente à son approbation.

Il informe le Conseil de l'urgence des travaux et lui fait savoir que l'adjudication publique pourra avoir lieu sitôt approbation de projet de revêtement par Monsieur le Préfet. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le dit marché et autorise le Maire à le signer.

Induit

Monsieur le Maire communique au Conseil la circulaire de Monsieur le Préfet en date du 9 janvier 1956, relative aux règles fixant les indemnités de fonctions pouvant être allouées aux Maires et adjoints

Après en avoir délibéré

Le Conseil est d'accord pour allouer aux Maire et à l'adjoint l'indemnité prévue ci-après le tableau comportant le barème applicable à compter du 1^{er} janvier 1956, porté en recueil des Actes administratifs N° 4 du 1^{er} mars 1956, soit :

À compter du 1 ^{er} janvier 1956 =	Maire =	40.000	, Adjoint =	20.000
" 1 ^{er} juillet 1956 =	" =	42.500	- "	21.250
" 1 ^{er} " 1957 =	" =	45.000	- "	22.500

Les crédits nécessaires seront portés en dépenses au Budget Supplémentaire de 1956.

Remise en état du chemin vicinal N° 2

Approbation

du marché de revêtement par tapis en matériaux eurobés

expédié à l'Ingénieur le 23-5
2 exemplaires remis au Maire le 19 juillet

Indemnité du Maire et de l'Adjoint

délibération expédiée le 4 juin 1956
approuvée le 5 juin 56

Dudit

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le
recommandé en date du 28 juin 1954, adressé à Monsieur Durand, retraité
à Meymaur, locataire du logement de l'ancienne école de filles, lui faisant
connaître que ledit logement qu'il occupe suivant bail passé le 1^{er} janvier
1947 ne serait pas renouvelé à son expiration et qu'il avait à prendre ses
dispositions pour laisser le logement vacant le 1^{er} janvier 1956.

Il fait connaître que la classe actuelle sera transférée à l'ancienne école
de filles, dont la salle a été remise en état, à la rentrée d'octobre
prochain et que le logement sera indispensable pour l'Institutrice nouvel-
lement nommée. A ce jour M. Durand occupe toujours le logement.
Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il conviendrait
de prendre ses dispositions pour que ce logement soit vacant le 1^{er}
juillet prochain.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, considérant qu'un
logement de 4 pièces situé dans le village de Meymaur lui a été
offert, qu'un délai suffisant lui a été donné pour prendre
toutes dispositions utiles en vue de laisser libre le logement, à la
date du 1^{er} janvier 1956, demande qu'une signification
soit faite à M. Durand en vue d'assurer le logement de
l'Institutrice, le 1^{er} juillet prochain

M. Kelley.

~~M. Kelley~~
F. Champre
G. Mottet
H. C. B.
M. B. B.
M. B. B.
M. B. B.

Reprise du logement
de l'ancienne école de filles
à Meymaur.

délibération expédiée le 4 juin 1956
Vu et approuvé à Valence le 17-7-56
Le Maire
Le Secrétaire général
M. B. B.

maire
et secrétaire
Monsieur
M.
Conseil
N. N.
et
un
is
ap.
et
eu
let.
y-
au
up
ie et
1 de
L.
0.000
1250
2.500
ou

Session de nuit 1956

La vingt huit juillet mil neuf cent cinquante six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle de la Mairie à 20 heures sous la Présidence de M. Bellefleur, Maire.

Étaient présents: Champey M., Beintant M., Beintant N., Delage Guibaud, Champey H., Mathias et Mottet.

Absents: Champey F. et Charbut.

Vu le compte rendu par M. Pollet, Recv. Municipal de ses recettes et dépenses, depuis le 4^e janvier 1955, au 31 décembre suivant, lequel comprend: 1^o Le rappel du compte final de l'exercice 1954; 2^o Les recettes et dépenses faites pendant les 12 premiers mois de l'exercice 1955: les recettes et dépenses concernant les services hors budget;

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1955 pour ledit exercice et pendant les 3 premiers mois de la gestion 56.

Vu les pièces justificatives à l'appui:

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif, dans lequel M. le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées, et l'utilité que la commune en a retirée;

Considérant: Délibère:

Art 1. Statuant sur la situation du comptable au 31 décembre 1955 conformément au décret-loi du 8 août 1955, le Conseil admet les recettes de la gestion 55 pour:

	S. du Budget	S. hors budget	Total	valeur au 31/12
En recettes	6.465.414	262.340	6.727.754	3250
En dépenses	3.130.126	166.723	3.296.859	1415
Surp. l'excédent de Recettes à	3.335.288	95.607	3.430.895	1835
Attendu que le comptable est débiteur de	2.423.421	692.409	3.115.830	8530
de				
Déclare le comptable débiteur de	5.758.709	788.016	6.546.725	10365

Art 2. Statuant sur les opérations budgétaires de l'exercice 1955, le Conseil admet les opérations, tant pendant la gestion 1955 que pendant les 3 premiers mois de la gestion 1956: savoir:

En recettes pour	6.568.924
En dépenses pour	2.705.914
D'où il résulte un excédent de recettes de	3.863.010
Le résultat définitif de 1954 ayant présenté un excédent de	1.929.420
Le résultat définitif de 1955 est un excédent de	5.792.440

Examen du compte administratif de l'exercice 1955

exécuté le 6-9-56

Art 3 - Le Conseil demande qu'il fasse au juge du Compta, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver le compte dans tous ses détails.

Audit

Qui le rapport de M. Le Maire,

Le Conseil, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 1955 et les autorisations supplémentaires qui y sont attachées, le détail des dépenses et celui des mandats délivrés par le Maire, le compte d'administration de l'exercice 1955, accompagné du compte de gestion du Receveur, ainsi que l'état des restes à payer, reportés sur 1956; Procédant au règlement définitif du budget de 1955, propose de faire ainsi qu'il suit, les recettes et les dépenses dudit exercice:

<u>Recettes</u> : Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires de l'exercice 55 évaluées par le budget à	3.160 810
Se sont élevées, d'après les titres définitifs des créances	<u>6.568 924</u>
<u>Dépenses</u> : Les dépenses ^{dépenses} dépenses inscrites au budget 1955, d'élevées	3.160. 710
Les crédits supplémentaires accordés dans le cours de l'exercice à	<u>2.715 034</u>
Total des dépenses perçues	5.875 844

Il reste à déduire, des crédits sans emploi comme excédant le montant réel des dépenses = 1.545.568

Les dépenses faites mais non ordonnées avant 6-3-56 = 1.624 362

Il reste la somme totale de 3.169 530

Qui moyennant la déduction, ci-dessus, les dépenses de l'exercice 1955 sont définitivement fixées à 2.705 914

Les recettes de toute nature étant de 6.568 924

Les dépenses de 2 705 914

Il reste, par conséquent, pour excédent définitif la somme 3.863 010 laquelle sera portée au chapitre des recettes ou dépenses supplémentaires du budget de l'exercice 1956.

Toutes les opérations de l'exercice 1955 sont déclarées définitivement closes et les crédits annulés.

Audit

Le Conseil Municipal, convoqué extraordinairement, pour donner son avis sur le compte du bureau d'aide sociale pour l'exercice 1955, conformément aux dispositions de l'art 70 de la loi du 5 avril 1884, s'est réuni sous la présidence de M. P. Bally.

Après avoir examiné ledit compte, le Conseil; Considérant que les opérations paraissent régulières, demande qu'il fasse au Conseil d'Instruction d'approuver le compte dans tous ses détails

Examen du Compta de l'exercice 1955

approuvé le 6-3-56

Bureau d'aide sociale Compta administratif exercice 1955

approuvé le 6-3-56

Le Compta
Le Maire
Delays
Muni-
S, au
Compta
pendant
exercice
1955
ans 56.
Receveur
de l'exercice
1955
ans 56.
Receveur
des dépenses
et
1955
et les
mandats
250
15
35
30
65
admit
de la
24
14
10
20
40

Session d'août 1956

Le vingt huit juillet mil neuf cent cinquante-six, 20 heures.
même session même présenta que ci-contre
Le Conseil.

Service vicinal
Budget additionnel
31 4956

approuvé le 6-9-56

Vu la loi du 21 mai 1836, l'instruction ministérielle du 24 juin suivant et le règlement sur le service des Ch. V. aux

Vu les propositions présentées par les Ingénieurs du Service vicinal pour l'établissement des chapitres additionnels du budget de la commune, en ce qui concerne les chemins vicinaux;

Vu le budget approuvé pour l'année courante et les comptes rendus tant par le Maire que par le Receveur Municipal des recets et des dépenses de l'exercice précédent, compte rendu il résulte que le reliquat des ressources des chemins vicinaux de cet exercice.

Commissariat que les dites propositions paraissent bien établies

Séance:

Le reliquat de l'exercice 1955 sera employé conformément aux indications de la colonne 4 des tableaux qui suivent.

Les recettes et crédits supplémentaires non prévus au budget de 1956 seront inscrits aux chapitres additionnels de ce budget conformément aux indications de la 4 des tableaux qui suivent:

Débit

Vu la loi du 20 août 1881

Vu le décret loi du 17 juin 1938;

Vu l'article 78 de la loi n° 48-1516 du 26 septembre 1948, remplaçant l'art 2 de la loi du 21 mai 1836,

Vote pour l'année 1957 le remplacement par une taxe vicinale de:

- quatre journées de prestations d'homme et
- quatre " " d'animaux ou de véhicules dont deux exigible en argent.

Débit

Monsieur le Maire communique au Conseil la circulaire de M. G. Piécha en date du 6 juillet 1956, relative à la campagne Nationale que le fondateur Maréchal de Lattre de Tassigny vient de lancer en faveur des soldats d'Algérie et de leurs familles et propose de voter une subvention. Après en avoir délibéré: Le Conseil Municipal vote la somme de 10.000 frs, somme qui sera portée aux crédits des dépenses au budget additionnel de 1956.

Taxe vicinale
1957

adressé à l'Ingénieur le 5-9-56

Subvention
en faveur des soldats d'
Algérie et de leurs familles

approuvé le 6-8-56

approuvé le 11 août 56

Judicium

Monsieur le Maire propose au Conseil qu'en vue de financer les travaux de remise en état de ch. V. D. n° 2, il y a lieu d'effectuer un prélèvement de crédit supplémentaire sur les ressources ordinaires de la Commune de 4.500.000 frs.

Après en avoir délibéré :

Considérant que certains travaux sont cycliquement prévus sur différents ch. V. D., que la somme proposée est insuffisante, le Conseil à l'unanimité vote un prélèvement de 2.000.000 de francs sur les ressources ordinaires pour être affecté aux chemins vicinaux.

Judicium

Le 16 septembre 1956.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'exécution d'un tapis en matériaux enrobés sur la chaussée du chemin vicinal ordinaire n° 2, avait fait l'objet d'une adjudication à la date du 4^{er} septembre 1956, adjudication qui s'est écoulée infructueuse.

Par suite, le projet des travaux a fait l'objet d'un appel d'offres en date du 7 septembre 1956, l'ouverture des plis ayant eu lieu à Bouvy-de-Paige le 15 septembre 1956.

Les Etablissements Jean Francois de Marseille, ont présenté la soumission la plus avantageuse.

Monsieur le Maire, soumet à l'approbation du Conseil, la soumission des Ets. Jean Francois, Entrepreneur à Marseille, pour un montant de 2.409.000 frs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve ladite soumission et autorise le Maire à la signer.

Judicium

16 novembre 1956

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une arrêté interministériel du 6 décembre 1946, complété par l'arrêté du 6 juillet 1956, a autorisé l'attribution aux Receveurs Municipaux d'une indemnité spéciale et annuelle de gestion. Aux termes des règlements en vigueur, cette indemnité spéciale peut être fixée à 6300 frs par an et Monsieur le Maire propose d'inscrire cette somme au budget.

Prélèvement de crédits sur les ressources ordinaires pour les Chemins vicinaux.

expédié le 6 septembre 56
approuvé le 7-9-56

Travaux d'exécution d'un tapis en matériaux enrobés sur la chaussée du Ch. V. D. n° 2

Expédié à l'ingénieur le 19 septembre 1956

Allocation d'une indemnité de Gestion au Receveur Municipal

expédié le 22-11-56
approuvé le 3 décembre 1956

Le Conseil Municipal considérant que le Receveur Municipal est un guide éclairé de la Municipalité en matière financière, décide :

- 1° - L'indemnité de gestion communale est accordée au Receveur Municipal
- 2° - Il est ouvert au budget un crédit de 6.200 francs destiné au paiement de cette indemnité.

G. Abbotet
H. G. Lussier
M. Benstant
M. Champey
M. Mottet
M. Guibaud
M. Benstant

M. Bellef

Siéance du 29 novembre 1956

L'an mil neuf cent cinquante six le 29 novembre à 18 heures, Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bellef Raoul, Maire ;

Étaient présents : MM. Champey M., Delage, Mathas, Champey F., Mottet, Guibaud et Benstant

Absents : Benstant N., Champey H. et Chabut.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en vue de garder le secrétaire de Maire dans la commune, il a été prévu de lui assurer son logement. De ce fait que le local attenant à la Mairie, est devenu disponible, par le fait que la salle de classe de l'école mixte de Meymann a été transférée dans le local de l'ancienne école de filles, tout récemment remise en état à cet effet, pourvu également d'un logement, et qu'il convient de confirmer cette proposition.

Logement du secrétaire de Maire

délibération, expédié le 30.11.56
lu et approuvé à Valenciennes le
10 janvier 1957

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Considérant qu'il est dans l'intérêt du Maire, des membres du Conseil Municipal et de tous les administrés de trouver le secrétaire à proximité de la Mairie :

Que le service en soit facilité et mieux assuré :

Paiement à loyer le secrétaire, dans le logement attenant à la Mairie, à compter du 1^{er} octobre 1956, et demande au secrétaire actuel, qui accepte, de ne pas quitter le logement, tant qu'il exercera ses fonctions.

le Municipal
le Municipal
destiné
le à
s'est
de
trés,
une
été
atte-
la
fiscé
st
nt,
:
Maire
s de
é:
mont
t
lter

Achat d'un pese-bébé
participation Communale

expédié le 14-12-56
approuvé le 15-12-56

Revisions des listes électorales
communales

Nominations des délégués
chargés de dresser le tableau
rectificatif, et juger les récla-
mations

expédié le 14-12-56

Reprise du logement
de l'école mixte de
Meymanns

expédié le 14-12-56
Vu et approuvé à Valence
le 10 janvier 1957

Judic

Monsieur le Maire communique au Conseil la lettre de
M^{me} Mel, Assistante Sociale Rurale à Boury-de-Peage, qui sollicite
auprès de toutes les communes du Canton qu'elle a la charge d'inspecter, une
participation de 1250 francs, pour lui permettre l'achat d'un 'pese-bébé'.

Il souligne que cet appareil est de toute nécessité pour l'assistante, lors de
ses visites dans les familles rurales.

Après en avoir délibéré, le Conseil est d'accord pour
accorder à cette assistante la participation demandée, dont les crédits
seront prélevés sur les dépenses imprévues.

Judic

Monsieur Belly, Maire, invite le Conseil à désigner les
délégués à la commission administrative, chargés de dresser le tableau
rectificatif, ainsi que la commission chargée de juger les réclamations:

Ont été désignés:

1^{er} - Délégués chargés de dresser le tableau rectificatif:

- Section de Beaumgard: Benistant Narcisse
- " de Meymanns: Guibaud Maxime

2^e - Délégués chargés de juger les réclamations:

- Section de Beaumgard: Champey N. et Benistant Martial
- " de Meymanns: Champey Henri et Mathas Jean

Proposition du Maire pour les délégués de l'administration paroissiale

- Section de Beaumgard: Barrot, Blache, Astoré
- " de Meymanns: Rey, Faveron, Poimat.

Judic

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil
Municipal en date du 19 mai 1956, demandant l'autorisation de signifier
par voie de Huissier, Monsieur Durand, locataire du logement de l'école
mixte de Meymanns.

Il expose que malgré l'avertissement du Huissier et l'intervention
du juge de Paix du chef-lieu de Canton pour amener M. Durand à quitter
les lieux, sont restés sans résultat.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'engager une
procédure contre M. Durand.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant qu'il importe que ce local soit libéré de ce
locataire récalcitrant,

Que le logement de l'Instituted doit être assuré par la commune,
Donne plein pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre ce locataire devant le
Tribunal en vue d'obtenir l'autorisation d'expulsion.

Les déjeunes nécessaires à cette procédure, s'il y a lieu, seront imputés
au Ch XII, article unique des dépenses imprévues.

Judic

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y aurait lieu de
réviser la police Assurance incendie des bâtiments communaux souscrite à
la Cie Continentale d'Assurances remise à jour en 1950.

Il souligne que depuis cette date une réévaluation des
capitaux assurés est nécessaire, et demande également que soient
portés sur les nouvelles polices les risques, tels que : le préau de l'école
de Meymann nouvellement construit et éventuellement les écoles de Beau-
regard, dont les travaux sont en cours.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal est d'accord pour une révision com-
plète de la police assurance incendie en y ajoutant les risques nouveaux
et autorise Monsieur le Maire à signer les nouvelles polices.

Judic

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les
risques encourus par eux, lors des multiples déplacements pour le
service de la commune, la visite des bâtiments communaux lors du
contrôle de la vétusté de ceux-ci en vue des réparations à effectuer,
et souligne qu'aucun de ces risques n'est couvert par une assurance.

Après en avoir délibéré ;

À l'unanimité des membres présents, le Conseil
reconnait qu'il serait souhaitable, que le Maire, l'adjoint et
les Conseillers Municipaux, victimes d'un accident dans l'exercice
de leurs fonctions, soient garantis par un contrat de "Responsabilité
Civile", demande à Monsieur le Maire de s'enquérir auprès de
différentes Sociétés d'Assurances, sur les conditions et clauses de
l'assurance des communes contre les conséquences de la Loi du
8 novembre 1941, et l'autorise à signer les polices contractées

G. Abbott
F. Champagne
W. Gubaud

R. Bellay

Assurances incendie
Rajustement des capitaux
risques incendie des
bâtiments communaux
expédié le 14-12-55
approuvé le 19-12-56

Assurance
"Responsabilité Civile"
Communale
expédié le 14-12-55
approuvé le 17-12-55

Prépa
rout
les C
e

Rec
G
exp

Seance du 20 janvier 1957

Le 20 mil neuf cent cinquante sept, le 20 janvier, à 15 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Belley Raoul, Maire.

Étaient présents: Chamyey M., Bénédict M., Chamyey F., Sélaye, Guibaud, Choctras, Mottet et Chamyey H.

Excusés: Chabaut et Bénédict N.

Monsieur le Maire communique au Conseil, une note de M^e l'Ingénieur des Ponts et Chaussées, relative à un programme de travaux routiers à effectuer en 1957, intéressant d'une part les ch. V. N^{os} et d'autre part les chemins ruraux.

Il souligne qu'il ya lieu de proposer les travaux qui peuvent ^{être} immédiatement exécutés et le financement réalisé.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé d'effectuer les travaux de remise en état des chemins ruraux suivants, comprenant, reprofilage et transformation en chaussée goudronnée
- Ch. V. N^o 1 du pont sur le Besset à Beaumoyard au lieu dit "le tour" = 1,4^{km} 100
 - " N^o 2, reliant le village de Meyssam à Taphisier par le houlis = 1,0^{km} 000
 - " N^o 6, reliant le village de Beaumoyard à Jaillans, par les Combes, dont une partie à charge par S.V.K.H. = 1,4^{km} 000
 - " N^o 7 reliant le village de Beaumoyard au quartier La Bismontier = 0,6^{km} 000
 - " N^o 9 du Bas Théolet, reliant la route Nationale 531 au Ch. V^e N^o 3 des Natives. = 1,4^{km} 000

Soit au total une longueur de 5,8^{km} 500

Ces travaux qui seront demandés à être exécutés en 1957, seront financés par les ressources disponibles de la commune et un emprunt.

Audit

Le Conseil Municipal,

Considérant que certaines dépenses de l'exercice 1956 ont dépassé les crédits alloués et qu'il ya lieu de régulariser la comptabilité de l'ordonnateur et celle du Receveur Municipal, vote les crédits supplémentaires nécessaires pour les articles désignés ci dessous, et demande que ce complément de crédit de dépense soit prélevé sur les Ch. VIII, art 4, entretien des bâtiments communaux.

- Chap. I art. 9 - ind^{te} du Receveur Municipal = 5860
- " IV - Participation assurances du cadellard à Hooton = 2585

Programme de travaux routiers à effectuer sur les Ch. V. N^{os} et ruraux en 1957

Régularisation de la Comptabilité exercice 1956

Exap. X art 1. Assurances diverses	= 6366
Hébergement scolaire dans les écoles	= 82
	<hr/>
Soit au total la somme de	14.293

Judic

Renouvellement du bail du presbytère de Meymans

approuvé le 12-2-57

Monsieur le Maire expose au Conseil que le bail du presbytère de Meymans passé avec Monsieur l'Abbé Michel, curé de la paroisse, est expiré depuis le 21 décembre 1956, et qu'il y a lieu de le renouveler. Après en avoir délibéré, le Conseil donne plein pouvoir à Monsieur le Maire pour le renouvellement du dit bail et l'autorise à le signer.

*Renouvellement
du bail
du presbytère
de Meymans
par M. le Maire
M. Champey
et M. Mottet*

Maire
R. Belley

Session du 7 février 1957

Budget primitif exercice 1957

approuvé le 15 février 1957

L'an mil neuf cent cinquante-sept, le sept février à 20 heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session budgétaire, sous la Présidence de Monsieur Belley, Maire,

étaient présents : Champey M., Benistant N., Delage, Benistant N., Matrass, Mottet, Guibaud et Champey F.

Monsieur le Maire présente au Conseil le budget primitif de l'exercice 1957, et demande de vouloir bien, après avoir donné son approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil, arrêté et approuve le budget primitif 1957, savoir :

en Recettes à la somme de	17.707.178
en Dépenses à la somme de	<u>17.707.178</u>

Le budget original, en recettes	à 701.237
— en dépenses	à 701.237

Le budget du Bureau d'aide sociale en recettes	à 2.197
en dépenses	à 2.197

Seance du 27 mars 1957

L'an mil neuf cent cinquante sept, le 27 mars à 16 heures
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est tenu sous la Présidence
de M^r Belley Rasal Maire,

Particiants présents : MM. Champey M., Delage, Bénistant N.
Bénistant M., Guibaud, Patras, Mottet.

Monsieur le Maire présente au Conseil Monsieur Barthelemy,
Ingénieur du Génie Rural, en visite chez les communes du Canton, en
vue de se concerter avec le comitennent des municipalités, & étudier un
programme d'ensemble d'alimentation en eau potable des communes
de la région.

Après un exposé de Monsieur l'Ingénieur sur les avantages
que présentent de tels programmes pour les communes dépourvues d'eau
potable; le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres
présents, autorise les services du Génie Rural à mettre à l'étude,
un programme d'ensemble d'alimentation en eau potable pour notre
commune et les communes de la région.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait
lieu d'inviter dès à présent et pour réserver l'avenir, de faire
procéder à l'étude d'un projet d'alimentation en eau potable
et de confier cette étude au Service du Génie Rural.

Outre l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil
municipal décide de demander le concours du Génie Rural pour
l'étude du projet et l'exécution des travaux.

[Signatures]
F. Champey
G. Mottet
Bénistant N.
Bénistant M.
Guibaud
Patras

Maire
M. Belley

Alimentation en
eau potable
Etude préalable

Délibération approuvée le
5 avril à P. Inférieure -
un à Valenciennes le 11 avril 57

Etude d'un projet d'alimen-
-tation en eau potable.

5 exemplaires approuvés au sein du
le 10-4-57
approuvé le 15-avril 1957

Seance du 9 mai 1957

L'an mil neuf cent cinquante sept, le neuf mai à 20 heures, Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Bellefleur, Maire.

Étaient présents : M. M. Chamyey M., Benistant N., Chamyey F., Binistant M., Delays H., Guibaud, Chamyey H. Motras et Mottet.

Remise en état du chemin
n° 2 -

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu d'avisager la remise en état du chemin vicinal n° 2, reliant le village de Beaumgard, au chemin vicinal n° 1 de Gaillans, au lieu dit Cris Thomas, par les Combles, sur une longueur de 7.500 mètres.

Il souligne qu'une partie de la préparation de la chaussée est à la charge de la société SIAH à Roostun, soit environ 300 Le revêtement de la chaussée en matériaux usés est à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal est d'accord pour la remise en état de sections de chemin en 1957, et demande que soit établi un devis estimatif des travaux à effectuer.

Dudit

Monsieur le Maire expose au Conseil que des travaux de réparation ont été effectués sur la conduite d'eau desservant les bâtiments communaux, et qu'aucun crédit n'est prévu pour le règlement de ces dépenses qui s'élèvent à la somme de 13.655 francs.

Le Conseil Municipal demande que cette somme soit imputée aux dépenses imprévues.

Dudit

Monsieur le Maire communique au Conseil la note de Monsieur le Préfet de la Drome, relative à la modification de la valeur du centime et l'informe que cette valeur s'élèvera en 1957 :

à 89 fcs s'il est fait état du principal fictif de patente résultant de la préservation intégrale ;

Valeur du centime
en 1957

le 20 mai 1957